

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le douze septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_36

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 12

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

M. Christian FONTAINE, Membre titulaire
M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire :

M. Michel PENHOÛËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération :

M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Béragère HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
M. Julien CHALOIS, Conducteur d'opération
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Christian FONTAINE

Absents excusés : Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Membre titulaire SMEB ; M. Christophe FAMBON, Membre titulaire SMEB ; M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire SMA ; M. Jean-Marc DUVAL, Membre titulaire SIERG ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD.

PONTON LE TRONCHET – PARTICIPATION D'EPSM

La commune du Tronchet a manifesté son souhait d'implanter un ponton sur la rive gauche de l'étang des Lauriers à côté de la maire. Ce ponton serait utilisé ponctuellement pour des spectacles (théâtre, concerts notamment).

Les plans de l'ouvrage sont présentés en séance.

Le montant des travaux est évalué à 35 685,60 €TTC.

La commune sollicite une participation financière d'Eau du Pays de Saint-Malo.

Une convention établissant la participation financière d'Eau du Pays de Saint-Malo sera signée avec la commune, le cas échéant.

Les membres du Bureau proposent de prendre en charge 50% du reste à charge de l'investissement, dans la limite de 18 000 € avec une seule contribution possible, non renouvelable.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'autoriser la partition financière d'Eau du Pays de Saint-Malo à la reconstruction du ponton en rive gauche de l'étang des Lauriers à hauteur de 50% du reste à charge, dans la limite de 18 000 € de l'investissement avec une seule contribution possible, non renouvelable.**
- ⇒ **De la mise en œuvre sur le ponton par la commune du Tronchet d'un panneau d'informations sur la protection de la ressource qui sera délivré par Eau du Pays de Saint-Malo ;**
- ⇒ **D'autoriser le Président à signer la convention financière avec la mairie de Plerguer.**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.



Affiché le 29 OCT. 2024